

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2017

N°2017- BC-2017-8S-DEDD-48

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Mardi 28 du mois De Novembre à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour du présent Bureau communautaire.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mme Lydie PAVIOT ép. SELLIN.

Monsieur Teddy MARY a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA
CARL ET L'ESPACE INFO-ENERGIE DE KARUKERA LOGEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5216-5 II 4° ;

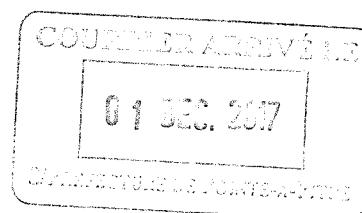
Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la délibération du Bureau Communautaire n° BC-2016-1S-DEDD-02 du 11 février 2016 relative à l'approbation de la Convention avec l'ADEME relative au plan d'action des missions Énergie – Climat ;

Vu la délibération du Bureau Communautaire n° BC-2016-2S-DEDD-03 du 21 mars 2016 relative à l'approbation du plan de financement du poste de chargée de mission et du plan d'actions de la mission énergie climat objet d'une convention avec l'ADEME ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) et notamment la compétence " Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie" ;

Considérant que la CARL souhaite proposer à sa population un accompagnement technique de proximité lui permettant de maîtriser ses consommations énergétiques ;



Considérant la nécessité de disposer de données fiables et d'établir des partenariats avec les entités intervenant dans le domaine ;

Le Bureau Communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver l'établissement de la convention de partenariat entre la CARL et l'Espace Info Energie de Karukera Logement.

ARTICLE 2 : D'enclencher les formalités administratives, réglementaires et logistiques relatives à cette convention.

ARTICLE 3 : De démarrer les missions y afférentes.

ARTICLE 4 : D'autoriser le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cette affaire.

ARTICLE 5 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le,**

01 DEC. 2017

Et publication ou notification le,

01 DEC. 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 28 Novembre 2017

Pour extrait certifié conforme

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT**

Jean-Pierre DUPONT

